

**PROCES VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal de Goutz**  
**Séance ordinaire n° 2021-11 du 25 novembre 2021**  
**Convocation du 17 novembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric LABORDE, maire.

**Ordre du jour :**

- Choix de la banque pour le prêt à long terme relatif aux travaux de l'espace associatif
- Décision modificative n°2 Exercice 2021
- Point sur les travaux de l'espace associatif et scolaire
- Point sur les finances
- Distribution des cadeaux aux personnes âgées
- Questions diverses.

**Présents** : Mmes Monique MARROU Sandra PALANQUE, Delphine RABOT et MM Pierre BERGER, Jean-Pierre DUGROS, Georges FOCHEATO, Christian GAUSSENS, Éric LABORDE, Pierre LAMAZERE, Christian LINARES

**Absent excusé :**

**Secrétaire de séance** : Mme Sandra PALANQUE  
Assistait à cette séance : Mme Séverine BONNEFOUS

Monsieur le Maire procède à la relecture du Procès-verbal de la réunion du 07 octobre 2021 et après approbation de l'assemblée, il aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

**1) Choix de la banque pour emprunt à long terme financement des travaux de l'espace associatif et scolaire**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que pour financer les travaux de création de l'espace associatif et scolaire de Goutz, il faut prévoir un emprunt à long terme. Après demande d'études auprès de deux banques, une seule a répondu à notre sollicitation. Il présente à l'assemblée la proposition d'emprunt du Crédit Agricole de Fleurance.

Il explique qu'il siège au conseil d'administration du Crédit Agricole de Fleurance et qu'à ce titre, il sort de la pièce afin que l'assemblée décide librement du choix de la banque.

La proposition d'emprunt du Crédit Agricole de Fleurance est la suivante :

- Crédit long terme d'un montant de 130 000€
- Durée : 240 mois
- Paiement des intérêts : remboursement trimestriel des intérêts
- Taux : 1.12%
- Remboursement capital : remboursement annuel
- Valeur de l'index de référence 0.90%
- Frais de dossier : 400€
- TEG : 1.145%

Après exposé et discussion, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, décide :

- D'accepter la signature de l'emprunt à long terme cité ci-dessus auprès du Crédit Agricole.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cet emprunt nécessaire au paiement des travaux de l'espace associatif et scolaire.

**2) Décision modificative n°2 / Exercice 2021**

Monsieur le maire explique à l'assemblée que la directrice de l'école de Goutz a sollicité toutes les communes adhérentes du SIIS de Miramont-Latour afin d'obtenir une aide financière pour le voyage scolaire prévu début 2022. Cependant, cette subvention n'ayant pas été prévue au budget, il faut prévoir de créditer l'article 774 (subvention exceptionnelle).

Après discussion, l'assemblée décide, à l'unanimité, de

## Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
774	550.00€		
6061	- 550.00€		
	<b>0.00€</b>		<b>0.00€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de procéder aux virements de crédit.

### **3 Point sur les travaux de l'espace associatif et scolaire**

Monsieur le maire explique à l'assemblée les différentes propositions de modifications des travaux à entreprendre. Après en avoir débattu, les conseillers approuvent les différentes modifications. Madame Delphine RABOT explique qu'il faudra être vigilant sur la pose du revêtement de sol concernant l'espace sportif afin qu'il ne soit pas glissant.

### **4) Point sur les finances**

Monsieur le maire informe les conseillers des différents octrois de subventions et du plan de financement. Monsieur Etienne RICAUT, conseiller financier des élus de la trésorerie évaluera au mieux la situation financière sur les 2 années à venir et établira un plan de trésorerie.

Il indique également que la commune a autofinancé, à ce jour, des études diverses (architecte et travaux) à hauteur de 24 351.16€.

### **5) Distribution des cadeaux aux personnes âgées**

Monsieur le maire demande au conseil leur avis sur les cadeaux qui seront offerts aux personnes de plus de 75 ans. Après discussion, l'assemblée décide d'offrir un petit coffret gourmand avec des chocolats et confiseries.

### **6) Questions Diverses**

- Monsieur le maire fait part de la lettre de démission de Frédéric Gissot au 30 avril 2022. Il explique qu'à ce jour deux candidatures sont à étudier. Le conseil municipal est favorable à recevoir en entretien d'embauche ces deux personnes.

- Monsieur le maire informe que les travaux de voirie au Pinté vont commencer en janvier ou février 2022, ils seront réalisés par la société COLAS.

- Monsieur le maire informe qu'une corvée pour abattre le chêne autour du futur espace associatif et scolaire est prévue le samedi 27 novembre et il invite les conseillers disponibles à y participer.

- Monsieur le maire informe qu'une borne incendie sera installée au lieu-dit du Pinté afin de garantir la sécurité des logements existants mais aussi des demandes de constructions à venir.

- Monsieur Christian LINARES demande à l'assemblée si l'organisation de la fête peut être envisagée pour le mois de juin 2022, l'assemblée répond qu'il est très difficile de pouvoir se projeter avec une pandémie qui n'est pas éradiquée.

- Monsieur le maire explique qu'au vu de la cinquième vague du covid19, il est inenvisageable de pouvoir maintenir la cérémonie des vœux du maire et qu'un courrier sera adressé en début d'année aux goutzois(es).

- Madame Delphine RABOT propose à l'assemblée de se retrouver pour installer les illuminations de fin d'année et propose aux personnes intéressées de se joindre à elle.

- Madame Sandra PALANQUE propose, dans le cadre des améliorations des sentiers de randonnées, il serait intéressant de faire planter une haie par les élèves de l'école, en partenariat avec Arbres et Paysages et Adour Garonne.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h45.